

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Janvier 2023

14x23

### DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D' AIDE AU PATRIMOINE NON PROTÉGÉ

Le Maire précise que le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide au patrimoine non protégé. Le taux de subvention est de 50% maximum du montant HT du projet.

Il est proposé de présenter le projet de rénovation et de mise aux normes de l'église St Blaise.

Cet édifice, datant du 19° siècle, fait partie du patrimoine culturel et cultuel des Pennes Mirabeau et constitue un témoin historique du passé de la commune.

Le projet consiste à traiter les désordres structurels par des travaux de rénovation, de mise en sécurité et de mise aux normes de l'église.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation de ce projet :

<b>Opérations</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Subvention Escomptée</b>
Rénovation et mise aux normes de l'église St Blaise	2 401 025 €	1 200 513 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à ces opérations,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre du dispositif détaillé ci-dessus au taux maximum de 50%.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL